

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE CONSTRUCTION

FACE À LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Face aux enjeux de la crise sanitaire pour la filière Construction la CERC Hauts-de-France est mobilisée pour poursuivre ses missions et adapter ses outils à cette période historique. Elle vous propose, périodiquement en fonction de l'évolution de la crise des notes Flash synthétisant les informations économiques de la filière connues à date. Après une première édition, parue le 9 avril, cette deuxième note s'intéresse aux conditions de la reprise des chantiers.

Situation actuelle de la filière

Dans sa nouvelle note de conjoncture du 9 avril, l'INSEE indiquait que l'activité économique française serait en baisse de 36 % par rapport à une situation normale. La Construction, dont la perte d'activité est estimée à 88% contribuerait à hauteur de 5 points de pourcentage à cette baisse.

L'ensemble de la filière est mobilisée et s'organise pour permettre une reprise des chantiers. Toutefois, le redémarrage sera progressif et s'entendra sur plusieurs semaines. Dans sa note hebdomadaire du 11 avril, le bureau de contrôle BTP Consultants fait un point sur la situation des chantiers (données concernant 4 500 chantiers). Ainsi, au niveau national, à cette date, 91% des opérations étaient encore à l'arrêt. Malgré tout, une légère reprise se dessine, notamment en Hauts-de-France où la part des chantiers actifs est passée de 8% à 12% en une semaine.

Côté institutionnel, le pilotage de l'organisation de la reprise a été confié au niveau régional et départemental aux Préfets, (circulaire du Ministère de la Transition Ecologique et du Ministère de la Cohésion des Territoires, du 3 avril). Dans les Hauts-de-France, une première réunion de coordination de la relance a été engagée par le Préfet de Région.

Bâtiment



Si le redémarrage s'étudie au cas par cas, en conformité avec les préconisations du guide OPPBTP, l'activité peine à reprendre. Un certain nombre de contraintes à la fois, techniques, décisionnelles et/ou économiques continuent à peser lourdement sur un possible redémarrage des chantiers.

Ainsi, la note de conjoncture de la CAPEB du 1^{er} trimestre, (publiée le 22 avril) révèle que 80% des entreprises ont arrêté leurs chantiers « jusqu'à nouvel ordre », seulement 3% des artisans ont pu maintenir une activité quasi normale. Selon l'organisation professionnelle, la situation économique et financière des petites structures s'est nettement dégradée : au 1^{er} trimestre, l'activité a baissé de -12% par rapport au premier trimestre 2019. Tous les corps de métiers sont touchés, avec un recul de l'activité compris entre -9% et -16%.

Dans les Hauts-de-France, **l'activité recule de -13% au 1^{er} trimestre**. Les résultats de l'enquête réalisée par la CAPEB Hauts-de-France montre **que 24% des entreprises interrogées ont arrêté leur activité partiellement** depuis la mise en place du confinement et 6% ont pu continuer leurs chantiers. **83% des entreprises répondantes ont eu des difficultés à régler les salaires du mois de mars**. 67% ont rencontré des difficultés pour régler leurs fournisseurs/distributeurs.

Malgré tout, les chefs d'entreprises sont dans l'ensemble volontaires pour reprendre leurs chantiers. La FPI estimait le 24 avril qu'environ 30% des opérations avaient repris et cette part devrait rapidement croître. Par ailleurs, le Ministre de Ville et du Logement, Julien Denormandie, annonçait (le 23 avril) déjà travailler au contenu du plan de relance pour le secteur.

Travaux Publics



Comme pour le Bâtiment, le guide de l'OPPBT nécessite dans les travaux publics une nouvelle organisation des chantiers à mettre en place. Dans son enquête flash d'avril (réalisée du 8 avril au 16 avril) la FNTP indique que la reprise se met en place. Ainsi, au niveau national, on observe une baisse de 10 points des entreprises à l'arrêt : 70% des entreprises déclaraient être arrêtées contre 80% au 26 mars. 60% des entreprises à l'arrêt ont la volonté de reprendre rapidement (d'ici à fin avril). Néanmoins, ce redémarrage ne pourra se faire que progressivement et dans le temps : 73% des entreprises estiment qu'il est impossible de rattraper la perte d'activité engendrée par la crise d'ici la fin de l'année 2020. Par ailleurs, de multiples freins entravent la reprise (principalement le manque d'approvisionnement en ETI).

Dans la région, **77% des entreprises de Travaux Publics ont la totalité de leurs chantiers à l'arrêt** et plus d'un quart ne sait pas quand elles pourront redémarrer. Interrogés sur l'impact de la crise sur leur chiffre d'affaires, les dirigeants estiment qu'**en avril, ils ne réaliseront que 33 % du CA de 2020**, ce taux serait de **59 % en mai et pourrait passer à 81 % en juin**. Mais, comme au niveau national, 7 chefs d'entreprise sur 10 estiment qu'il sera impossible de rattraper la perte d'activité subie en mars et avril d'ici la fin de l'année.

Situation actuelle de la filière (suite)



Industries des matériaux

Si l'activité demeure ralentie, la reprise est visible : la majorité des sites des Hauts-de-France sont ouverts. L'outil de production reprend progressivement en parallèle de la reprise des chantiers de Bâtiment et Travaux Publics.

Du côté des négociants de matériaux, la FNBM indique qu'au niveau national, 56% des points de vente étaient ouverts le 3 avril, contre 29% le 23 mars.

Etat des lieux sur l'emploi



Activité partielle

Dans son point du 15 avril, la DARES indique que près de 125 160 demandes d'activité partielle pour le secteur d'activité Construction ont été déposées en France. Ces demandes concernent plus de 1 077 000 salariés de la Construction. La situation est très évolutive : au 7 avril, le nombre de demandes s'élevait à 98 000 (860 000 salariés).

Ainsi, la construction représente 13,8% des demandes et 12,4% des salariés concernés par l'activité partielle au niveau national.

Dans les Hauts-de-France 700 000 salariés sont concernés par le chômage partiel. On estime cela concerne environ 85 900 salariés dans la Construction.

Le Projet de Loi de Finances Rectificative du 25 avril relève l'enveloppe consacrée au financement de l'activité partielle, passant de 8 à 25,8 milliards d'euros, sachant que, selon les derniers chiffres du ministère du Travail, plus de 8,7 millions de salariés sont aujourd'hui dans cette situation.

Offres d'emploi

Dans son baromètre de l'emploi RégionsJob et ParisJob du 13 avril, HelloWork a constaté une baisse de 14 % des mises en ligne d'offres d'emploi sur les 2 dernières semaines de mars 2020 en comparaison de la même période en 2019. Ainsi, le volume des offres mises en ligne affiche une chute attendue dans les secteurs à l'arrêt : entre le 16 et le 29 mars le secteur du BTP accuse une diminution de 33% des offres d'emploi mises en lignes.

Tendances macro-économique



L'ampleur de la récession demeure difficile à mesurer, le contexte étant inédit et les modalités de déconfinement encore indéterminées. Pour le seul effet de perte d'activité durant le confinement, l'INSEE a confirmé (le 9 avril) son hypothèse de perte de 3 points de PIB annuel par mois de confinement. En parallèle la Banque de France estimait dans sa note de conjoncture du 8 avril la contraction du PIB pour le 1^{er} trimestre 2020 à -6%.

Le 2^{ème} Projet de Loi de Finances Rectificative, voté le 25 avril, est désormais établi sur la base d'une perte annuelle de -8%, en tenant compte de la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai. Ce chiffre corrobore l'estimation du FMI (14 avril) qui anticipe la baisse annuelle à 7,2% pour la France.

Le déficit public passerait en conséquence à 9,1% du PIB. La dette française devrait atteindre 115% du PIB en 2020. Tout cela est néanmoins à prendre avec précaution, la situation évoluant rapidement (le PLFR du 20 mars avait estimé le repli à -1%). Ainsi, le Haut Conseil des Finances Publiques a précisé que « le scénario reposait sur une hypothèse forte d'un retour assez rapide à la normale de l'activité au delà du 11 mai. Il suppose par ailleurs, que les mesures de politique économique prises pour faire face à la crise permettront de préserver l'appareil productif et que la demande, tant intérieure qu'étrangère, ne portera pas de séquelles durables de la crise ».

Appel aux dispositifs de soutiens publics



Le plan d'urgence économique

Le plan d'urgence économique destiné à éviter la faillite des entreprises mises à l'arrêt voit ses crédits portés de 45 (en mars) à 110 milliards d'euros dans le nouveau projet de loi de finances rectificative pour 2020 voté le 25 avril.

Ces mesures s'accompagnent :

- de la garantie de l'Etat de 300 milliards d'euros pour les prêts aux entreprises contenues dans le premier budget rectificatif (200.000 entreprises en ont déjà bénéficié à hauteur de 10 milliards d'euros)
- du plan de sauvetage de l'Union européenne de 540 milliards d'euros adopté par l'Eurogroupe, le 9 avril (qui pourrait être suivi d'un plan de relance)
- des différentes mesures de soutien prises par les collectivités. Ainsi, Les régions ont annoncé le doublement de leur abondement au fonds national de solidarité pour les TPE et les artisans, s'ajoutant à l'arsenal déployé depuis le début de la crise pour un montant d'un milliard d'euros : « fonds régionaux de solidarité avec les départements ou les EPCI, avances remboursables, prêts de trésorerie bonifiés avec Bpifrance, moratoires sur les remboursements, etc. »

Des "contrats de relance" avec l'Etat

Les régions ont présenté au Ministre de l'Economie, le 6 avril, leurs pistes pour l'élaboration d'un plan de relance avec l'Etat. Elles proposent de passer avec l'Etat des "contrats de relance" à effet immédiat pour reprendre en main des projets à l'arrêt mais déjà ficelés des actuels contrats de plan, dans des domaines prioritaires tels que : la santé, la recherche médicale, l'activité touristique, l'efficacité énergétique dans le bâtiment... L'avantage de ces contrats de relance serait de "donner un signal très vite dans le domaine de la commande publique". Les exécutifs régionaux entendent ensuite s'appuyer sur les futurs contrats de plan Etat-régions (CPER) 2021-2027 dont la négociation a débuté il y a quelques mois pour échafauder avec l'Etat une "nouvelle politique industrielle" dans le cadre d'un "New Deal environnemental". Ces nouveaux CPER, au périmètre plus large que ce qui était prévu avant la crise, poseraient la question de la relocalisation d'une partie de l'appareil productif.

Sources utilisées dans cette note de conjoncture :

Enquêtes flash, FNTP, et FRTP Hauts-de-France ; Enquête CAPEB et CAPEB Hauts-de-France, Notes et Communiqués de presse FNTP, FFB, CAPEB ; Echanges avec les représentants régionaux des organisations professionnelles : CAPEB, FFB, FRTP, UNICEM ; note de conjoncture INSEE ; note de conjoncture 1er trimestre Banque de France ; note de conjoncture de la DARES Ministère du Travail, Ministère de l'Economie
Articles webBatiactu, articles Banque des territoires, note BTP Consultants

Avec les concours des membres de la CERC Hauts-de-France



Institut national de la statistique et des études économiques